



En raison de la mise en place du nouvel outil de paie avec un calendrier de gestion national, merci de prendre note que tous les états d'indemnisation doivent parvenir au service comptabilité de la Chambre d'Agriculture du Jura :

- Pour les élus qui ont des vacances (*indemnités sur le temps passé*), avant le 9/12/2019 pour une intégration dans les paies de décembre 2019 et dans le revenu 2019.
- Pour les élus qui n'ont pas de vacation, avant le mercredi 19/12/2019 pour un paiement en décembre 2019.

Pour ceux qui le souhaitent et afin de tenir ces délais il est possible de transmettre les états avec un mois de décembre partiellement complet, les éléments manquants seront alors ajoutés à leur 1<sup>er</sup> état de 2020.

**SESSION du vendredi 29 novembre 2019**

**DELIBERATION N°15-2019**

**Relative à l'adoption des CIC et CIB**

Les Membres élus de la Chambre d'agriculture du Jura, réunie en Session le 29 novembre 2019, délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

VU les articles 57 et 215 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP),

VU l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif au cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable,

VU la circulaire relative à la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et des opérateurs de l'Etat pour 2020,

CONSIDERANT l'obligation de maîtriser les risques afférents à la poursuite des objectifs de qualité de la comptabilité et de soutenabilité de la programmation et son exécution,

CONSIDERANT que le CIC vise à la tenue rigoureuse de la comptabilité générale et que la qualité de la comptabilité se décline selon 9 critères : réalité, justification, présentation et bonne information, sincérité, exactitude, exhaustivité, non-compensation, imputation, rattachement à la bonne période comptable et au bon exercice,

CONSIDERANT que le CIB s'apprécie au regard du budget voté et vise au respect de son contenu et qu'il vise à s'assurer de la capacité à conduire les missions et les activités et à en maîtriser les conséquences financières (qualité de la programmation budgétaire initiale, du suivi de l'exécution et de la soutenabilité),

**DECIDENT** de valider:

dans le cadre du CIC, le plan d'action qui découle de la cartographie des risques par processus

dans le cadre du CIB, le récapitulatif des processus qui permettent d'élaborer le budget initial, le budget rectificatif et le compte financier.

Ainsi délibérée,

FAIT A LONS LE SAUNIER, le 29 novembre 2019

Le Président de la Chambre d'Agriculture du Jura

François LAVRUT

Vote :	
Membres Élus présents :	21
Membres Élus votants :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	0

